

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DE RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, les recommandations et les pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Le 29 octobre 2012, le groupe de travail a publié son rapport, «Enhancing the Risk Disclosures of Banks», lequel énonce 7 principes fondamentaux de divulgation de renseignements et 32 recommandations sur l'amélioration des informations à fournir sur les risques.

Vous trouverez ci-après un index qui comprend les recommandations publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements et l'emplacement de l'information dans [le rapport aux actionnaires du troisième trimestre de 2016](#) ou [le document Information financière supplémentaire du troisième trimestre de 2016](#). L'information qui se trouve sur le site Web de la TD ou dans tout document Information financière supplémentaire n'est pas intégrée, ni ne saurait être considérée comme intégrée, aux présentes par renvoi au rapport annuel, au rapport de gestion ou aux états financiers consolidés de 2015. Certains renvois sont faits à l'information présentée dans le [rapport annuel de 2015](#).

Sujet	Recommandation du groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements	Pages		
		Rapport aux actionnaires du T3 2016	Information financière supplémentaire du T3 2016	Rapport annuel de 2015 (jusqu'au T3 2016)
Général				
1	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques.	Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après.		
2	Définir la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés.			70-75, 80, 86, 87, 88, 99, 100
3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents.			66-69
4	Lorsque les règles applicables seront définitives, décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires.	32, 48		62, 68, 95
Gouvernance pour la gestion des risques et stratégies de gestion des risques / modèle d'affaires				
5	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque.			71-74
6	Décrire la culture d'approche des risques de la Banque et les procédures et stratégies qui appuient cette culture.			70-71
7	Décrire les risques clés liés aux modèles d'affaires et activités de la Banque, son appétit pour le risque compte tenu de ses modèles d'affaires et la gestion de ces risques.			61, 70, 74-101
8	Décrire les simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres.	37		59, 74, 82, 99
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques				
9	Fournir les exigences minimales de fonds propres pilier 1, y compris les suppléments en fonds propres que les banques d'importance systémique mondiale doivent détenir, et appliquer des réserves anticycliques et des réserves de conservation des fonds propres.	31-32, 87-88	79-80, 83	56-58
10	Résumer les principales informations incluses dans les gabarits de fonds propres adoptés par le Comité de Bâle qui donnent un aperçu des principales composantes de fonds propres, y compris les instruments de fonds propres et les ajustements réglementaires.		79-81	56, 198
11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires depuis la dernière date de présentation de l'information financière.		82	
12	Présenter une analyse qualitative et quantitative de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction.			57-58, 99
13	Décrire de manière détaillée comment les actifs pondérés en fonction des risques (APF) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes.		5-8	59, 61
14	Sous forme de tableau, présenter les exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APF touchés par le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel et présenter les modèles importants utilisés.	37	78	76-78, 79-80, 196-197
15	Sous forme de tableau, présenter le risque de crédit dans le portefeuille bancaire, y compris la probabilité de défaut moyenne (PD) et la perte en cas de défaut (PCD) ainsi que l'exposition en cas de défaut (ECD), le total des APF et la densité des APF relativement aux catégories d'actifs de Bâle et aux principaux portefeuilles dans les catégories d'actifs de Bâle, d'un niveau de détail acceptable fondé sur les catégories de notations internes. Pour les portefeuilles de crédit du portefeuille bancaire autre que de détail, les catégories de notations internes et de PD déclarées devraient faire l'objet d'un rapprochement avec les notations de crédit externes, et le nombre de catégories de PD déclarées présenté doit correspondre au nombre de notations par cran utilisées par les agences de notation.		53-73	

Sujet	Recommandation du groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements	Pages		
		Rapport aux actionnaires du T3 2016	Information financière supplémentaire du T3 2016	Rapport annuel de 2015 (jusqu'au T3 2016)
16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APF pour la période par type de risque touchant les APF.	33-34		
17	Fournir une description contextuelle des exigences pilier 3 de Bâle en matière de tests de validation rétroactifs.		75-76	78, 82, 87
Liquidité				
18	Décrire la gestion des besoins de liquidité potentiels de la Banque et effectuer une analyse quantitative des composantes de la réserve de liquidités détenue afin de répondre à ces besoins.	40-42, 44-46		88-89
Financement				
19	Présenter sommairement les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan, y compris les garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.	43, 85-86		
20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan.	48-50		
21	Présenter une analyse de la stratégie de financement de la Banque, notamment les sources principales de financement et toute concentration du financement.	43-44, 46-47		94-95
Risque de marché				
22	Fournir de l'information afin de permettre aux utilisateurs d'établir un lien entre les éléments du bilan et de l'état du résultat et l'information fournie sur le risque de marché dû aux activités de transaction (au moyen des mesures importantes de gestion des risques de la Banque telles que la valeur à risque) et aux activités autres que de transaction.	36		
23	Présenter une ventilation qualitative et quantitative des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction qui sont pertinents pour les portefeuilles de la Banque, à part les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et le cours des actions.	36, 37-39		83-84, 85
24	Fournir une description qualitative et quantitative du principal modèle d'évaluation du risque de marché, notamment les limites, les hypothèses, les procédures de validation, l'utilisation de variables de substitution, les changements des mesures du risque et des modèles d'évaluation au fil du temps, les raisons justifiant les exceptions aux tests de validité rétroactifs, et la manière dont les résultats du modèle permettent l'optimisation des paramètres du modèle.	37		81, 82-84, 85, 87
25	Fournir une description des principales techniques de gestion des risques utilisées par la Banque pour mesurer et évaluer le risque de perte, à part les mesures et paramètres de risque présentés.	37		81, 82-84, 85
Risque de crédit				
26	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit.	23-30, 73, 74-76	21-39, 43-76	40-43, 45-51, 54, 75-80, 161, 162-163, 194-197
27	Décrire les politiques pour détecter les prêts douteux et les prêts non productifs, notamment la manière dont la Banque définit les prêts douteux, les prêts non productifs, les prêts restructurés et les prêts reclassés dans les prêts productifs, et expliquer les politiques de tolérance s'appliquant aux prêts.	73		48-49, 123-124
28	Fournir un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts non productifs ou des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts.	23, 74-75	25, 29	
29	Fournir une analyse qualitative et quantitative du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés.		43-46	78, 133-136, 157-158, 161, 162-163
30	Fournir de l'information qualitative sur les mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	76, 85-86		78-79, 127, 133-136
Risque opérationnel				
31	Décrire les types d'«autres risques» en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement.			86-88, 99-101
32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement.			87

Au besoin, la Banque continuera d'accroître les informations à fournir.